

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 11 août 2022, l'ordonnance suivante:

C-4.1, o. 263, établissant la circulation à double sens sur une seule voie sur la portion de la rue Clark, située entre la rue de l'Arcade et la ruelle jouxtant le parc Lhasa-De Sela;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 11 août 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx